Clermont l'Hérault

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service des Sports
☎ ***04.67.96.05.23***

Clermont l'Hérault le 20 Octobre 2020

A l'attention de Mme et Messieurs les Présidents De Clubs

Objet : Etat d'urgence sanitaire COVID-19

Mesdames, Messieurs les Présidents (es),

En date du 13 Octobre dernier je vous faisais part par courrier de la décision de la préfecture de l'Hérault de placer notre commune en « Zone alerte renforcée » avec les mesures s'y accompagnant jusqu'au 27 Octobre inclus.

De nouvelles mesures viennent de rentrer en vigueur que vous trouverez ci-dessous et dont je vous demande d'appliquer :

Port du masque obligatoire sur l'ensemble du département.

Rassemblements/ Manifestations festive :
Interdiction d'espaces de restauration et débits de boissons temporaires dans le cadre de rassemblements publics et manifestations.

Activités sportives :
Les ERP de type X (établissements sportifs couverts) peuvent accueillir du public **sous réserve :**

- L'application stricte du protocole sanitaire renforcé valisé par le Haut Conseil de Santé Publique
- Distance d'un siège entre deux personnes
- Places assises obligatoires (Sauf pour les petits stades sans tribunes qui peuvent accueillir un public debout avec distanciation physique d'un mètre
- Déclaration préalable de tout événement
- Jauge de 1000 personnes maximum, accès aux espaces de regroupement Interdit
- Fermeture buvette

Pour la pratique sportive :
- Distance de deux mètres sauf lorsque la nature de l'activité ne le permet pas
- Interdiction des vestiaires
- Pour les salles de sport privées, respect d'un protocole sanitaire renforcé

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mme et Mr le Président (e) de Club l'expression de mes cordiales salutations.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux sports,

Monsieur Georges ELNECAVE

MAIRIE DE CLERMONT-L'HERAULT (Hérault)